

M. Malinvaud s'exprime en ces termes :

NOTE JUSTIFICATIVE, par M. Ernest MALINVAUD.

A propos de notre précédente *Notule* relative à quelques *Evax* de la flore française (1), M. Rouy a présenté en cinq points, dans la dernière séance, quelques remarques, auxquelles, après en avoir pris plus amplement connaissance, nous ferons aujourd'hui une facile et courte réponse.

Il nous reproche en premier lieu de n'avoir pas remplacé la dénomination d'*Evax pygmæa* Pers. (1807) par *E. umbellata* Gærtn. (1791) (2). A l'exemple de tous les auteurs classiques (3), nous avons conservé la combinaison binaire due à Persoon, parce qu'elle maintient, dans le changement de genre, le terme spécifique le plus ancien, ainsi que le prescrit l'article 57 des Lois de la Nomenclature (4). Le *Filago pygmæa* de Linné, en passant dans le genre *Evax*, est devenu correctement l'*E. pygmæa*. Ce n'est donc pas nous qui sommes en faute sur ce premier point.

Nous ne pensons pas l'être davantage sur les deux suivants, où notre confrère nous met en cause pour lui avoir attribué la paternité de la formule « *E. carpetana* Lange var. *gallica* ». Notre responsabilité est absolument dégagée par l'addition « in Coste *Fl. ill.* » ; chacun sait, en effet, que M. Rouy, travaillant pour son compte, n'est point collaborateur de M. l'abbé Coste. D'ailleurs, c'est M. A. Le Grand qui a traité, dans la *Flore illustrée*, la famille des Composées, et la remontrance qu'on nous fait sur ce point se trompe d'adresse, elle ne serait fondée que si les termes *carpetana* (1861) et *Cavanillesii* (1884) désignaient deux espèces différentes ; comme ils sont rigoureusement synonymes, le plus ancien est seul valable, en vertu de la loi de priorité, dont il

(1) Voy. le Bulletin, t. L (1903), p. 472.

(2) Voy. plus haut, p. 19.

(3) On trouve *Evax pygmæa* dans Gr. Godr. *Flore de France*, Loret et Barrand., *Flore de Montpellier*, Koch *Synop.*, Boissier *Flor. Orient.*, Willk. et Lange *Prodr. fl. hisp.*, etc., etc.

(4) *Lois de la Nomenclature*, art. 57 : « Lorsqu'une espèce est portée dans un autre genre..., le nom spécifique subsiste... » Or, *Filago pygmæa* est de 1753, in L. *Sp.*, p. 1311; *Evax umbellata* est de 1791. Gærtner avait méconnu le droit de priorité que Persoon et les auteurs subséquents ont rétabli en faveur du terme spécifique *pygmæa*.

semble que M. Rouy se montre un peu trop indépendant. Quelle protestation, et celle-là justifiée, n'aurait-il pas formulée à propos d'une variété distinguée et nommée par lui, si on l'avait appelée « *Evax carpetana* Lange var. *gallica* Le Grand » !

Quatrième point : D'après notre censeur, nous aurions mal caractérisé la plante de Sèche-Bec. Nous le prions de remarquer qu'il suffisait de la différencier sommairement des espèces voisines; les excellentes figures empruntées à la *Flore* de M. Coste, permettant de saisir au premier coup d'œil les principaux attributs distinctifs des deux *Evax*, nous dispensaient de longues descriptions.

Enfin, cinquième point : Au sujet de l'appréciation peu indulgente des dessins de la *Flore illustrée*, mis en parallèle avec les planches de grands atlas, nous ferons simplement observer que des formats si différents ne sauraient être comparables; il est excessif et peu équitable de considérer les figures citées comme « ne donnant en aucune façon idée » des types qu'elles représentent. L'évidente partialité de ce jugement le rend inoffensif.

RECTIFICATIONS, par M. G. ROUY.

Dans la séance du 10 juillet dernier, M. Tourlet, parlant de *Inula squarrosa* L., dit qu'à sa connaissance cette espèce n'a jamais été trouvée dans l'Indre-et-Loire, bien qu'elle y ait été indiquée par M. Barnsby, qui l'aurait mentionnée dans ce département par suite d'un lapsus, ayant voulu parler de *Inula Conyza* DC. (*Conyza squarrosa* L.). — Et M. Malinvaud, prenant la parole à ce propos au sujet des plantes du Lot (pourquoi, puisque ce département est fort éloigné de l'Indre-et-Loire?), a cru devoir déclarer que la présence dans l'Indre-et-Loire de *Inula squarrosa* L. était « fort improbable ».

Rappelons que cette « forte improbabilité » n'existait pas pour M. Malinvaud il n'y a pas bien longtemps, puisque dans la *Revue bibliographique* du tome XXXVII (p. 133), il signalait lui-même *Inula squarrosa* parmi les plantes d'Indre-et-Loire intéressantes à faire connaître; ce qui explique que nous l'ayons admise, d'après MM. Barnsby et Malinvaud, aucune rectification n'ayant eu lieu jusqu'en 1903.

Disons aussi que M. Barnsby n'a pas encore rectifié son indication (*Florules*, III, p. 8), et que d'ailleurs la présence de *Inula*